

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? 0

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? 0

c. Fondations? 0

d. Caisse communales? vide à la marge

e. Biens d'église? 0

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? vide à la marge

g. De biens-fonds? vide à la marge

h. Ou d'autres capitaux quelconques? 0

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Les soins du Gouvernement sont fort louables: Dieu veuille reprendre ses bénédictions sur les projets que nos Administrateurs ont formé, savoir, de mettre les écoles sur un pied respectable, en redressant les abus qui y régnaient. Je souhaite de tout mon cœur qu'ils atteignent ce grand but: ainsi soit-il.

Jacob Reymond Agent fait ce 15 Mars 1832

48 Quartiers Mésol, mesure de Morge;

In argent, bled, le logement et terrain si d'elles indiquent, la jouissance de 5 Noyers outre ce que payent les Enfants d'habitants, (comme il est dit à la fin de la feuille) que tous les recenseurs doivent venir à la maison, elles produisent ordinairement 24 quartiers

Les sources, outre celles qui ont été indiquées sont, 1°. La Commune pour 100

2°. La bourse des pauvres pour 100

3°. Les 48 Mesures Mésol proviennent

d'une taxe établie sur tous les propriétaires

de fonds jusqu'à présent le Conseil en a

fait la répartition, à proportion des

faucilles des contribuables.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Scythar 80

Handwritten signature and notes at the top right of the page.

à Scythar

un village en Mas

une seule Commune

tout est renfermé au seul village

de Copannay du Léman

tout en un mas

RELATIONS PERSONNELLES

On a déjà indiqué les noms & de quelle manière?

A. Des enfants?

c. Son nom

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*Mex, Juppillon la grille
Lenthallaz, Daillens
Bousson, Tullens
à une demi heure*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

*Les prières, la Lecture,
l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique
et la musique en 4 parties*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

toute l'année

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

*Catechisme d'interval recueilli de papages
et la Grammaire française pour enseigner
l'orthographe*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

*Le Bastour Inspecteur l'école de tems à autres
et y donne ses observations relatives aux Circonstances*

9°. Durée de l'école chaque jour?

*En hiver le matin depuis huit heures jusqua midi
et depuis 2 jusqua 4*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Non leur age

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*Un Seul
le Citoyen Ministre et la Commune qui
en nommoient deux dont un étoit élu par le
Si devant Baillif*

b. D'où est-il?

du Chépit

c. Son nom

J. P. Beylan

(3)

d. Son Age.

39

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

un Garçon

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis la St Martin 1798

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*pendant singls ans
Régent à Renens*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

*Sur l'agriculture de toutes
espèces de plantes*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

De Sixante à Septante

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

*Les enfans ne fréquentent l'école qu'environ
quatre mois de l'année, c'est à dire que quelques
uns des plus jeunes, soit Garçons ou filles*

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Il n'y en a point

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

*La pension est spécifiée cy après à Six Sac de blé
qui se prennent sur le quartier qui chaque b'ère
de famille donne par enfant*

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

*La maison Commune contient un logement pour
l'instituteur, et une chambre pour l'écoblé
qui est bonne*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

une seule dans la Maison Commune

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Non

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

la Commune

81

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Argent L4511 en bled Six Sac
mesure de Lauvonne et un char de bois

Il n'y a rien sur
ces articles

Il payent 18 par
chaque enfant annuellement
Il jouit d'un jardin et plantage
D'environ trois quarts de terre
point

Le Régent ayant fait la proposition en assemblée
de Commune d'établir une plantation de toute
espèce d'arbres & autres plantes utiles pour la
société, dans le but de former la jeunesse de son
école à les cultiver et à apprendre à connaître
leur utilité; la dite proposition a été agréée;
la Commune s'est disposée de marquer
une terre propre à cet usage

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

- d. District
- e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Vufflens la Ville 82

(Signature)

1. Vufflens la Ville
 - a. un Village
 - b. Commune proprement dite
 - c. Paroisse & Agence de Vufflens la Ville
2. de Corsonney
 - e. du Leman
- 2°. Le village étant ramassé l'école se fait au centre & les maisons les plus éloignées sont à 150 pas
- III
- 3°. Farraz hameau de 3. maisons & le Moulin
 - a. Farraz éloigné d'un quart d'heure & le Moulin demi quart d'heure
 - b. l'écolier de Farraz & point du Moulin